

## AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

La Ville de Saint-Césaire demande des soumissions pour le projet qui consiste aux travaux de reconstruction des infrastructures le long du chemin Saint-François. Ces travaux comprennent sommairement :

- le remplacement d'une conduite d'eau brute de 200 mm de diamètre;
- le remplacement d'une conduite de refoulement de 100 mm de diamètre;
- la construction d'un réseau d'égout gravitaire;
- la mise en place d'un poste de pompage;
- la réfection de la chaussée pavée.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus à compter du 9 mars 2021 en s'adressant au Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO): <https://m.seao.ca/information/ServiceClientele.aspx> ou en communiquant avec l'un de ses représentants au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600. Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SEAO. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'Appel d'Offres.

Toute soumission doit être présentée dans une enveloppe cachetée en deux (2) exemplaires clairement identifiés « original » et « copie », laquelle enveloppe porte la mention : « Travaux de reconstruction des infrastructures le long du chemin Saint-François – AO / HM202103.11 » et adressée à Ville de Saint-Césaire, service du Greffe, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0.

Toute soumission doit être déposée à l'adresse citée précédemment avant 10 h 00, le 30 mars 2021 où elles seront ouvertes à huis clos ou publiquement à compter de 10 h 00, heure de l'hôtel de Ville, au même lieu et au même jour. **Étant donné la situation** en lien avec la covid-19, la soumission peut être déposée, dans le délai prescrit, dans la chute à courrier du côté du stationnement de l'hôtel de Ville à l'adresse citée précédemment. **Le cas échéant, le Soumissionnaire doit envoyer un courriel à : [administration@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:administration@ville.saint-cesaire.qc.ca)** , qui confirmera la réception de la Soumission en répondant à ce courriel.

Pour obtenir tout renseignement, le Soumissionnaire doit obligatoirement communiquer par courriel avec le seul Représentant du présent Appel d'Offres: M<sup>me</sup> Dominique Arpin, responsable du service des Travaux publics [dominique.arpin@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:dominique.arpin@ville.saint-cesaire.qc.ca) . Il doit faire de même pour obtenir un rendez-vous pour faire une visite individuelle du site des travaux.

Conformément aux dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (AMP)* (RLRQ c. A-33.2.1), une plainte à l'égard du présent processus d'Appel d'Offres public, peut être déposée au plus tard le 22 mars 2021 avant 16 h 30. Celle-ci doit être rédigée sur le formulaire déterminé par l'AMP que le plaignant doit obtenir lui-même par le lien suivant : <https://www.amp.quebec/porter-plainte/plainte-organisme-public/> . Celle-ci doit être acheminée à la Ville à l'adresse électronique suivante dans le délai imparti : [administration@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:administration@ville.saint-cesaire.qc.ca). Pour consulter la procédure de la Ville de Saint-Césaire, suivez ce lien : <http://www.villesaintcesaire.com/wp-content/uploads/2019/05/42Proc%C3%A9dure-traitement-plainte-573.3.1.4.pdf> .

Le projet qui fait l'objet du présent Appel d'Offres doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables. La réalisation des travaux est conditionnelle à l'approbation du financement.

La Ville de Saint-Césaire ne s'engage pas à accepter, ni la plus basse, ni aucune des Soumissions reçues. Elle n'assume aucune obligation, ni frais, d'aucune sorte envers les Soumissionnaires.

Fait à Saint-Césaire le 9 mars 2021

M<sup>e</sup> Isabelle François, avocate, directrice générale et greffière

---